

Présentation du sujet
Remarques : l'ensemble du livret est à rendre

Compétences	Question n°	Annexes	Barème	Evaluation
PARTIE JURIDIQUE				
S 5.2.2 : Distinguer personne physique et personne morale.	1. Distinction physique ou morale	Fiche présentation entreprise	3	
S 5.2.2 : Caractériser succinctement les éléments d'identification d'une personne morale.	2. Eléments d'identification d'une personne morale		6	
S 5.2.4 : Reconnaître l'existence d'un lien contractuel, en déterminer les conséquences (parties, objet, obligations)	3. Objet du contrat	--	2	
	4. Parties au contrat	--	2	
	5. Obligations des parties	--	4	
S 5.2.3 : Distinguer biens meubles et immeubles.	6. Bien meuble ou immeuble	A	1.5	
	7. Demande de permis de construire	A	2	
Appréhender un aspect juridique à l'aide d'une documentation				
PARTIE ECONOMIQUE				
S 5.1.2 : Identifier les critères de classification des entreprises	8. Secteur d'activité de l'entreprise	Fiche présentation entreprise-B	2	
Appréhender un aspect économique à l'aide d'une documentation	9. Raisons d'implantation à Lézignan-Corbières		B	2.5
S 5.1.2 : Identifier les différents types d'investissements	10. Définition de l'investissement matériel	--	2	
S 5.1.2 : Définir la notion de productivité, en montrer l'intérêt	11. Type d'investissement réalisé par l'entreprise O'HARA	--	4	
	12. Exemples d'investissements	--	3	
	13. Calcul de productivité 1 ^{ère} solution	--	2	
	14. Calcul de productivité 2 ^{ème} solution	--	2	
	15. Conclusion	--	2	
Total			40	

NOTE SUR 20 (en point entier ou 1/2 point) :

/ 20

Groupement interacadémique II		Session 2003		Facultatif : code	
Ne rien inscrire dans cette case	BEP Vente Action Marchande				
	EP3 Epreuve économique et juridique				
Ne rien inscrire dans cette case	SUJET	Mardi 10 juin 2003 de 14 h à 15 h	Durée : 1 heure	Coefficient : 2	1 / 9
	NOM :		Prénoms :		N° d'inscription :
	BEP VENTE ACTION MARCHANDE		EP3 Epreuve économique et juridique		10 juin 2003

En 1994 Annette ROUX, à la tête du Groupe Bénéteau, et son mari Louis Claude ROUX, alors activement présents sur le marché de la plaisance, décident de se lancer dans un nouveau défi, celui de créer une nouvelle branche d'activité dans le secteur des loisirs.

Leur choix se porte sur les résidences mobiles qui requièrent les mêmes " savoir-faire " que la construction nautique (menuiserie, style, aménagement, univers des loisirs de plein air, famille, vacances, soleil, ...). L'entreprise O'HARA bénéficie désormais de toute l'expérience, du savoir-faire et de la réputation du Groupe Bénéteau.



En moins de 5 ans, l'entreprise s'est fait une place de choix sur le secteur du mobil-home. Elle est actuellement le deuxième constructeur français.

En France, O'HARA a su imposer un style unique qui a révolutionné le monde du mobil-home.

Source : <http://www.ohara.fr>

Présentation de l'entreprise

Forme :	Société Anonyme
Dénomination :	O'Hara
Capital social :	3 900 000 € (pour l'ensemble du groupe Bénéteau)
Siège social :	Parc d'activité du Soleil levant BP 656 85806 Givrand / Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Objet :	Construction et fabrication de résidences mobiles
Durée :	99 ans
Immatriculation :	Registre du commerce et des sociétés de la Roche-sur-Yon (85).

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	2 / 9

PARTIE JURIDIQUE

A partir de la présentation de l'entreprise et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1) L'entreprise O'Hara bénéficie-t-elle de la personnalité juridique au titre de "personne physique" ou de " personne morale " ? Justifiez votre réponse (3 points)

.....
.....
.....
.....

2) Énumérez trois éléments qui identifient une personne morale : (6 points)

-
-
-

Madame Feuillatre se rend chez Destinée, revendeur de résidences O'Hara. Séduite par le modèle "O'Tiny", elle décide d'acheter ce modèle et signe un contrat de vente.

3) Quel est l'objet de ce contrat ? (2 points)

.....
.....
.....

4) Quelles sont les parties au contrat ? (2 points)

.....
.....
.....
.....

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	3 / 9

5) Énoncez pour chacune des parties deux obligations. (4 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A l'aide de l'annexe A, répondez aux questions suivantes :

6) Précisez si Madame Feuillatre vient d'acheter un bien meuble ou un bien immeuble. Justifiez votre réponse. (1.5 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7) Madame Feuillatre souhaite installer sa résidence mobile sur un camping de l'île d'Yeu (85). Doit-elle faire la demande d'un permis de construire ? Justifiez votre réponse. (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	4 / 9

PARTIE ECONOMIQUE

Après avoir pris connaissance de la présentation de l'entreprise O'HARA, répondez à la question suivante :

- 8) La société O'Hara exerce t-elle son activité dans le secteur primaire, secondaire ou tertiaire ? Pourquoi ? (2 points)

.....

.....

.....

.....

A partir de l'article de presse (fourni en annexe B) et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

- 9) Repérez 5 raisons pour lesquelles O'Hara a choisi d'implanter sa nouvelle usine à Lézignan-Corbières. (2.5 points)

⇒

.....

⇒

.....

⇒

.....

⇒

.....

⇒

.....

- 10) Définissez un investissement matériel. (2 points)

.....

.....

.....

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	5 / 9

11) Cochez le type d'investissement réalisé par l'entreprise O'HARA avec sa nouvelle usine. Précisez l'objectif de cet investissement. (4 points)

- investissement de capacité
- investissement de renouvellement
- investissement de productivité

-objectif :

.....
.....

12) Citez un exemple pour chaque catégorie d'investissement. (3 points)

- Investissement de capacité

exemple.....

.....
.....

- Investissement de renouvellement

exemple.....

.....
.....

- Investissement de productivité

exemple.....

.....
.....

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	6 / 9

A partir des éléments du dernier paragraphe de l'article de presse (annexe B) :

13) Calculez la productivité de l'usine de Lézignan-Corbières à la fin de l'année 2002.
Justifiez vos calculs. (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

14) Calculez la productivité de l'usine de Lézignan-Corbières en considérant que l'effectif reste le même et que l'entreprise fonctionne à pleine capacité.
Justifiez vos calculs (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

15) Quelle conclusion pouvez-vous déduire des résultats obtenus? (2 points)

.....

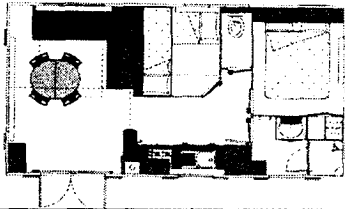
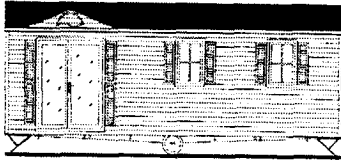
.....

.....

.....

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	7 / 9

Modèle O'TINY : longueur : 9,00 m ; largeur : 3,99 m ; hauteur : 3,40 m



source : dépliant O'Hara "gamme 2002"

* Extrait d'une page Web du site <http://www.immolegal.com>

Bien meuble - Bien immeuble :

Le droit ne reconnaît que deux types de biens : les biens immobiliers et les biens mobiliers. Les biens immobiliers sont représentés par tout ce qui ne peut pas bouger : terrain, constructions, maisons, immeubles. Selon l'adage " tout ce qui n'est pas immeuble, est meuble". Tous les autres biens sont meubles.

Cette catégorie des biens meubles comprend donc des choses très différentes, d'une simple chaise, aux parts ou actions de sociétés, aux voitures ou aux avions, fonds de commerce, le droit d'auteur ...

Source : <http://www.ohara.fr>

RAPPEL DE LA LEGISLATION FRANCAISE

Le mobil home est soumis à une législation particulière

Contrairement à la caravane, assujettie au Code de la Route et à la réglementation générale sur le stationnement, le mobil-home et l'habitation légère de loisirs (regroupant les chalets, bungalows ou petites résidences de loisirs), plus communément appelée H.L.L., sont soumis à une législation particulière.

L'installation d'un mobil home sur un camping ou un Parc Résidentiel de Loisirs (PRL) ne requiert pas d'autorisation d'implanter, ni même de permis de construire s'il conserve des moyens de mobilité et ne dépasse pas 40 m².

Un mobil home, construction sans fondations conçue spécialement pour les vacances ne peut s'installer que sur un terrain de camping ou un PRL.

Il est défini comme un véritable « Véhicule habitable de loisirs transportable »... « qui conserve ses moyens de mobilité et qui est destiné à une occupation saisonnière ».

L'installation de ce type d'hébergement est différente selon qu'elle se fasse dans un terrain de camping ou bien dans un PRL. En effet, une réglementation en vigueur définit précisément la surface des emplacements réservés aux HLL et mobile-homes, la surface que doit occuper l'hébergement autorisées sur le site...

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre revendeur le plus proche de votre lieu d'implantation future.

BEP VENTE ACTION MARCHANDE

SUJET

EP3 – Epreuve économique et juridique

8 / 9

Ouest-France
6-7 juillet 2002

Deux fois plus de maisons mobiles du groupe Bénéteau Une nouvelle usine O'Hara dans l'Aude

Le groupe Bénéteau, leader dans la construction nautique de plaisance, dont le siège est implanté à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avait diversifié ses activités en se lançant, en 1995, dans la conception et la fabrication des maisons mobiles O'Hara, ouvrant une usine à Givrand. Il vient d'ouvrir une deuxième unité, dans l'Aude.

En 1995, le groupe Bénéteau diversifiait ses activités avec la construction de maisons mobiles destinées à l'hôtellerie de plein air et aux parcs résidentiels de loisirs.

La société O'Hara était née. Elle fabrique, aujourd'hui, 3 000 modèles par an, dans son usine de Givrand qui emploie 160 personnes. En 2001, le chiffre d'affaires de la société O'Hara a dépassé les 30 millions d'euros. Une activité que le groupe prévoit de doubler d'ici 2004. Pour atteindre cet objectif, une nouvelle usine de 7 000 m², construite sur un terrain de 10 hectares, vient d'être ouverte à Lézignan-Corbières, dans l'Aude (11). Ce choix est dicté, explique la direction du groupe, par la volonté de « se rapprocher de la Méditerranée qui représente le second mar-

ché après l'Atlantique, la possibilité de baisser les coûts de transports sur le secteur sud, la proximité d'importants axes de transport et d'un tissu industriel important, la disponibilité de la main d'œuvre locale ». La société projette également de développer ses marchés sur l'Espagne et l'Italie. La nouvelle usine de Lézignan-Corbières a ouvert avec 40 salariés. Un effectif qui sera doublé d'ici la fin de l'année. Elle table sur un rythme de production de 1 000 modèles par an, soit deux tiers de ses capacités.

J.-F. M.

BEP VENTE ACTION MARCHANDE	SUJET
EP3 – Epreuve économique et juridique	9 / 9